

## **Adoption du budget et limitation de l'augmentation moyenne de la taxe scolaire à 2 %**

**Québec, mercredi 12 août 2015** – Hier soir, le conseil des commissaires a adopté le budget 2015-2016 de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries. L'élaboration des prévisions budgétaires s'est avérée à nouveau complexe cette année. Toutefois, malgré un manque à gagner de 10 M\$ en 2015-2016, **l'augmentation moyenne du compte de taxes est limitée à 2 % cette année.**

### **Des compressions majeures**

Au cours des quatre dernières années, la Commission scolaire des Premières-Seigneuries a fait face à des coupes de plus de 31 M\$, notamment à cause des pertes de subventions de péréquation et des compressions budgétaires. Afin de minimiser l'impact sur la taxe scolaire pour 2015-2016, la Commission scolaire a choisi de gérer cet important manque à gagner de la façon suivante :

- Coupes supplémentaires de **5,5 M\$**, réparties dans le centre administratif et dans les établissements;
- Utilisation de **1,6 M\$** des surplus de la Commission scolaire pour éponger une partie de la compression. Il s'agit de la somme **maximale** autorisée par le gouvernement;
- Vente de l'un de nos immeubles, qui a permis de générer un revenu de **0,7 M\$**, et de l'un de nos terrains, qui a rapporté **0,5 M\$**;
- Revenus additionnels de **850 000 \$** de taxe (nouveaux développements résidentiels).

La Commission scolaire absorbe donc 9 150 000 \$ du manque à gagner. Le montant demandé aux contribuables est de 850 000 \$.

### **Une clientèle toujours en croissance**

Malgré les compressions budgétaires, la Commission scolaire doit répondre aux besoins des nouvelles familles qui demeurent sur son territoire. D'ici trois ans, ce sont près de 2 500 élèves supplémentaires qui fréquenteront ses établissements. Cette vitalité socioéconomique, bien que réjouissante, implique aussi des coûts : construction de deux écoles primaires (15 M\$), à Sainte-Brigitte-de-Laval et Lac-Beauport, embauche de personnel, frais de chauffage, d'électricité, d'entretien, etc. Ces écoles seront ouvertes pour l'année scolaire 2016-2017.

### **Préserver la qualité des services offerts**

En cohérence avec sa responsabilité de saine gestion des fonds publics qui lui sont confiés, la Commission scolaire questionne continuellement ses pratiques en vue d'améliorer leur efficacité et de réduire l'impact sur l'apport des contribuables, tout en préservant autant que possible les services directs à l'élève. Rappelons la récente décision de la Commission scolaire de réduire la hausse des frais des journées pédagogiques en service de garde. En effet, la contribution des parents est fixée à 12,00 \$ pour chaque journée pédagogique de l'année 2015-2016, plutôt que le tarif de 16,46 \$ par jour tel que décrété par le gouvernement du Québec.

-30-

### **Information :**

Jean-François Parent, directeur du Service du secrétariat général et des communications  
418 666-4666, poste 6255 • jean-francois.parent@cstdps.qc.ca